

An illustration depicting the challenges of homelessness in Montreal. On the left, a person is sleeping on a bench with their belongings. In the center, a person carries a large backpack on a bicycle. On the right, a person stands near a 'CENTRE DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE' (Food Bank) with a bicycle and a sign that says 'HELP. FOOD CHANGE'. The background shows a city skyline and stylized clouds.

MOUVEMENT POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE

janvier 2025

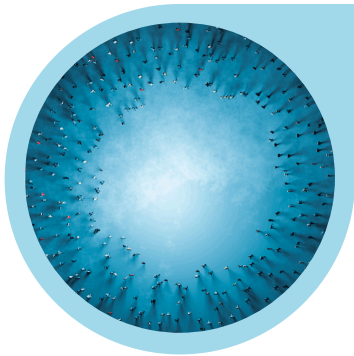
Mémoire déposé dans le cadre de la consultation
de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)



MMFIM

Mouvement pour
mettre fin à l'itinérance
à Montréal

MÉMOIRE - MMFIM



QUI SOMMES-NOUS

La mission du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) consiste à collaborer avec l'ensemble des acteurs désirant améliorer les conditions des personnes en situation d'itinérance pour prévenir et mettre fin à l'itinérance à Montréal. Le MMFIM exerce celle-ci à travers un plaidoyer, une offre de formation, de la recherche, des projets spéciaux et le concours de plus de 50 membres sans but lucratif, d'affaires et institutionnels. Dans cette optique, la cohabitation harmonieuse à Montréal est actuellement au cœur de ses préoccupations et de celles de ses membres. Ainsi, le MMFIM propose **cinq recommandations** visant la saine intégration et la cohabitation des ressources dédiées à accompagner les personnes, soit en prévention de l'itinérance ou en retour vers le logement permanent dans les quartiers montréalais.

Mandat de la consultation de l'OCPM

« Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

CONTEXTE

L'atelier Caucus Québec animé par le MMFIM lors la dernière conférence annuelle de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI), tenue en octobre 2024 à Ottawa, regroupait des représentant·es des villes de Gatineau, de Longueuil et de Montréal de même que des d'organismes communautaires et institutionnels des régions des Laurentides, de Québec et de Sherbrooke. Ceux-ci ont pu partager et échanger sur leurs réussites et leurs défis en matière de cohabitation.

Ces échanges ont permis de dégager ces cinq grandes recommandations pouvant contribuer à favoriser l'intégration harmonieuse de ressources pour personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il s'agit volontairement de recommandations d'ordre général et adaptables à différents contextes propres, par exemple, à la taille des ressources et des milieux dans lesquels elles s'implantent.

S'il y a un élément phare à retenir : la planification concertée en amont des projets constitue la pierre angulaire de l'intégration harmonieuse, incluant le partage d'informations précises et le dialogue avec les parties prenantes. La communication est également essentielle tout au long de l'implantation d'un projet et par la suite. De plus, des mécanismes de plainte clairs ainsi que la rétroaction sont nécessaires. Finalement, le maintien d'un suivi régulier dans le milieu dans lequel la ressource est implantée est primordial.

Tout organisme promoteur d'un projet doit être accompagné car il ne peut pas porter seul la planification et l'ouverture d'une nouvelle ressource ou le maintien d'une saine cohabitation. Il est impératif que la Ville-Centre, les arrondissements concernés, le CCSMTL dans son rôle régional et les CIUSSS locaux s'allient pour planifier et soutenir l'intégration des ressources, quelle que soit leur vocation. Il en va d'une responsabilité collective et partagée.

Recommandation 1 : Planifier

La planification en amont de l'intégration d'une nouvelle ressource constitue l'assise d'une cohabitation harmonieuse. Cette planification veillera notamment à vérifier que l'entourage et l'emplacement sont propices à l'accueil du type de ressource visé en portant une attention particulière à sa mission précise. Les ressources n'ont pas toutes la même vocation et ne présentent conséquemment pas les mêmes enjeux de cohabitation.

Cette étape ressort unanimement, non seulement des présentations de divers partenaires du Caucus Québec, mais de l'observation des dernières situations vécues à Montréal. Il s'agit d'une condition sine qua non et non négociable de réussite de l'implantation de nouveaux projets. Nous n'insisterons jamais assez ; toute implantation dans un quartier doit se préparer. Les ajouts de ressources à la dernière minute sont à proscrire, car, non seulement cela donne l'impression d'une improvisation, mais cela contribue à l'insatisfaction générale et porte ombrage à tout autre projet futur. Cela vient d'emblée plomber dans l'aide tous les efforts mis en place collectivement pour trouver des solutions concrètes à l'itinérance.

S'agit-il d'une ressource d'hébergement d'urgence ou d'hébergement transitoire? S'agit-il d'une ressource de consommation supervisée? D'une maison habitant des personnes qui ont été incarcérées? La ressource accueillera-t-elle une clientèle mixte ? Dans tous les cas, une fois la mission connue et circonscrite, il est important de cartographier le quartier, ses institutions et services et l'usage qu'en font les résidents de même que les habitudes de déplacements. Ouvrir une ressource dans la cour d'une garderie n'est sans doute pas souhaitable, toutefois un regard porté sur le chemin emprunté tant par les enfants que les usagers peut permettre de changer la donne. À ce chapitre, il serait préjudiciable et trop contraignant de légiférer pour déterminer de façon catégorique que les ressources ne peuvent s'implanter à tant de mètres d'une école primaire, d'une garderie ou d'un parc. La densité des services et des ressources requis dans nos quartiers à Montréal ne permet pas d'envisager un tel carcan. Toutefois, ce contexte montréalais particulier remet à l'avant-plan l'importance de la planification, incluant la cartographie de toutes ressources et parties prenantes qui pourraient être touchées par le projet.

Cet exercice en amont exige une implication concertée de l'organisme porteur avec l'arrondissement et le CIUSSS local. Considérant les efforts à plusieurs niveaux pour favoriser l'acceptabilité sociale dans un quartier, l'arrondissement, le CIUSSS local et l'organisme doivent planifier ensemble un plan d'intégration dans le milieu et de communication avec la communauté environnante, avec des messages uniformes des trois instances. La cohabitation sociale ne doit pas reposer uniquement sur l'organisme. La Ville et le réseau de la santé doivent appuyer et s'engager concrètement avec l'organisme pour sécuriser la population et offrir les actions nécessaires pour une cohabitation harmonieuse. Un budget doit être accordé dans le montage financier aux travaux de cohabitation (planification, rencontres citoyennes, équipes de médiation ou de milieu, etc.).

Cette planification doit également inclure une réflexion sur la conjonction de services offerts à un même endroit selon le quartier et les besoins des personnes en situation d'itinérance. Par exemple, offrir à la fois des services transitoires et d'urgence sur le même site pourrait être contre-indiqué pour les personnes qui tentent de sortir de l'itinérance elles-mêmes.

Par ailleurs, on ne peut ignorer l'importance des besoins des personnes actuellement très désaffiliées de tout type de service, par exemple les personnes vivant dans les campements ou celles n'ayant aucun contact avec le réseau de la santé. La nécessité de rendre disponible toute une gamme de services adaptés à ces personnes demeure et requiert du doigté de la part des ressources qui les accueillent et cela comporte inévitablement son lot de compromis de la part des parties prenantes environnantes.

Notons que dans l'optique d'ajout de services adaptés, il est impératif d'offrir des services qui sont ajustés aux besoins des groupes sous-desservis. Pensons notamment aux femmes, aux personnes Inuit et membres des Premières Nations, aux personnes LGBTQIA2S+, aux personnes âgées, aux personnes utilisatrices de drogue, pour ne nommer que ceux-là.

Soulignons les recommandations contenues dans le [catalogue d'aménagement sur l'architecture et l'itinérance](#), publié en 2023 par Architecture sans frontières Québec. Ce catalogue, réalisé en collaboration avec un comité avisé, propose des pratiques inclusives en matière d'aménagement qui peuvent servir dans cette étape de planification. La deuxième recommandation de ce catalogue touche directement la question de la cohabitation.

Dans l'optique d'illustrer notre propos, nous ne pouvons passer sous silence l'acquisition de l'église Ste-Bibiane ou encore l'identification aléatoire d'un bâtiment à Ahunatic l'été dernier. Ces démarches d'identification de locaux, bien qu'absolument nécessaires pour mettre en place de nouveaux services et logements, ont été réalisées sans cette étape de planification ou de concertation avec le milieu. Aucun partenaire communautaire porteur d'un projet défini n'était au préalable dans la boucle. Cela a soulevé une marée de présomptions sur la vocation, l'incompréhension des résidents des quartiers concernés et des organismes locaux en plus de mettre sous pression plusieurs. Dans ces deux cas, beaucoup d'encre aura coulé, le fossé s'est creusé et aucun service n'a au final vu le jour. Nous voyons ces exemples comme des situations à ne jamais reproduire.

En résumé, la planification vise avant tout à arrimer les bonnes ressources pour les bonnes personnes aux bons endroits, dans un effort soutenu par le milieu. Une planification globale est à prioriser car elle permettrait de déterminer combien de ressources devront être créées, pour qui, et selon quel territoire. Ceci permettrait de préparer les différents arrondissements aux besoins qui sont identifiés, et ensuite de préparer un quartier plus spécifiquement à un service qui sera implanté. Cette planification globale doit aussi insister sur la nécessité d'ouvrir des sites à travers la ville pour répondre aux besoins croissants.

Recommandation 2 : Partager l'information

Suivant l'identification et la cartographie fine des parties prenantes (CIUSSS, GMF, écoles, garderies, organismes et marchands locaux, voisins, élus et autres paliers gouvernementaux), il est important de partager les informations concernant le projet dès l'étape de planification. Cela permet d'abord de partir sur une base commune et sans présomptions, en plus de recueillir les commentaires et les suggestions de personnes qui seront touchées par l'implantation d'un nouveau projet. Lors de ce partage, qu'il soit individuel ou en groupe, il est important de préciser qu'il s'agit d'un projet toujours en cours d'élaboration et non d'un fait accompli. En d'autres mots, il est encore temps de le modifier. Les élus locaux et les responsables aux différents paliers gouvernementaux apprécieront particulièrement, d'une part être en mesure de répondre aux questions sur le projet qui pourraient leur être adressées, mais également sentir que l'organisme promoteur du projet est au rendez-vous et ancré avec les institutions locales.

Recommandation 3 : Communiquer

Cette recommandation se construit sur la précédente. Elle exige qu'au-delà d'une information claire et honnête sur le projet, un plan de communication soit élaboré et déployé. L'échange et la réelle volonté d'entendre les parties prenantes et leurs suggestions est crucial. Les moyens de communication peuvent prendre des formes variées allant d'assemblées publiques, rencontres citoyennes, porte-à-porte, etc., mais ils sont nécessaires et incontournables avant d'implanter une ressource. Certaines rencontres se passeront bien, d'autres moins, mais toutes permettront d'entendre les inquiétudes des résidents et des autres parties prenantes, d'y répondre, de s'ajuster et d'éviter bien des dérapages avant l'implantation de la ressource. Cette étape essentielle permet aussi de présenter une approche cohérente à toutes les parties prenantes, pour que toutes et tous reçoivent les mêmes messages. À ce titre, le soutien et la présence de l'arrondissement et du CIUSSS local comme parties actives à la planification et aux communications liées à ces rencontres citoyennes demeurent cruciaux, dans le respect de la mission de l'organisme porteur.

Recommandation 4 : Établir des mécanismes de plainte et de rétroaction

Au-delà d'une communication proactive, des mécanismes officiels de plainte doivent être établis et clairement communiqués à l'ensemble des parties prenantes. Il est rassurant pour ces dernières de connaître l'existence, avant l'ouverture d'une ressource, d'un mécanisme formel de plaintes et de rétroaction. Cette recommandation est aussi utile pour les ressources existantes. Cela donne le signal clair au voisinage que les situations plus difficiles seront adressées. Cela aura un impact positif sur l'accueil du projet et la tolérance envers le projet.

Il importe par ailleurs de répondre aux plaintes rapidement avec des solutions concrètes qui auront un impact rapide pour les personnes qui portent plainte. Pour ce faire, il est essentiel de réfléchir en amont à toutes les situations possibles afin de prévoir des réponses aux difficultés rencontrées.

Recommandation 5 : Assurer un suivi à long terme

La dernière recommandation vise à s'assurer de pérenniser la communication entre les organismes et leur voisinage à long terme. À ce titre, prévoir, par exemple, des visites des locaux, des invitations à des événements rassembleurs tels que les assemblées générales ou encore des activités spécifiques d'ordre plus festif sont à favoriser. Cela peut également se traduire par des activités de bénévolat qui permettent de s'impliquer et de mieux connaître la clientèle et de démystifier le tout. Créer un réseau autour de la ressource ne peut qu'être bénéfique et contribuer à maintenir un climat de tolérance et de bon voisinage.

Il existe des histoires de cohabitations harmonieuses

En terminant, ces cinq recommandations d'ordre général s'inspirent, non seulement des échanges réalisés lors du Caucus Québec, mais également de nombreuses réussites de cohabitation ici même à Montréal. Certaines sont récentes, d'autres historiques ou ont évolué au fil du temps. Les membres du MMFIM sont responsables de plusieurs de ces histoires de réussite. À titre d'illustrations, pensons à la nouvelle maison de Projet Autochtones du Québec sur la rue St-Hubert, ou encore au Chaînon qui a pignon sur rue sur de l'Esplanade depuis de nombreuses années ou encore à tous ces projets de logements de transition dont le programme Coeur à Soeur de Mission Bon Accueil, ceux du Pas de la Rue, de la Maison du Père et de la Mission Old Brewery, pour ne nommer que ceux-là. Des organismes comme l'Accueil Bonneau organisent des visites de leur nouvel immeuble pour les résidents des tours avoisinantes et d'autres comme Cap St-Barnabé ont développé des cafés citoyens qui permettent le dialogue entre voisins.



Réflexion sur les compétences municipales

En complément de ces recommandations, nous souhaitons réaffirmer que la cohabitation doit être placée dans le portrait plus large de la situation qui prévaut actuellement en termes de crises de l'itinérance et du logement, à Montréal particulièrement. À ce chapitre, les rôles et les responsabilités des différentes instances nous apparaissent plus que jamais cruciaux ; il est urgent de se doter de mécanismes et d'instances responsables et imputables ainsi que de s'assurer d'un leadership clair dans la lutte à l'itinérance, y compris l'autorité pour ce faire.

Bien que l'itinérance revêt un caractère complexe qui interpelle plusieurs paliers gouvernementaux et les juridictions qui y sont afférentes, nous ne pouvons plus faire l'économie d'instances décisionnelles et imputables et détentrices de leviers pour actualiser les solutions. La gouvernance intersectorielle en itinérance que nous avons connue avant la pandémie n'est plus viable et nécessite une refonte en profondeur ainsi qu'un engagement politique. Tous ont un rôle à jouer et il faut trouver comment le jouer pour inverser la crise sociale actuelle. La gouvernance régionale doit s'assurer que le municipal, le réseau de la santé et le communautaire travaillent réellement de concert pour répondre aux besoins et aux enjeux qu'ils suscitent.

Maintenant, la présente consultation s'adressant particulièrement à la partie municipale, nous croyons important de vous partager notre vision du rôle spécifique de la Ville et du leadership qu'elle peut et doit prendre.

Le rôle de la Ville de Montréal en prévention de l'itinérance et en accès au logement

Tout d'abord, la prévention constitue pour le MMFIM une condition sine qua non de l'atteinte d'un meilleur équilibre social et, conséquemment, d'une cohabitation harmonieuse.

La Ville de Montréal peut en ce sens jouer un rôle actif de différentes façons, à commencer par l'intensification du travail visant à réserver des terrains pour le logement social et communautaire et en élargissant leur programme de préemption et en budgétant annuellement des sommes importantes pour le faire tel que recommandé dans le rapport des échanges du comité ad hoc sur les enjeux et besoins des personnes qui n'accèdent pas à l'hébergement / au logement, publié en 2025 et piloté par la Ville de Montréal. Cela fait partie des stratégies permettant de maintenir des loyers à des coûts abordables et éviter la perte de logement, qui constitue la cause numéro un de l'itinérance lors du dernier dénombrement (2022). De plus, les délais d'obtention des permis et toutes les modalités administratives pour bâtir, développer ou revitaliser un site doivent impérativement être réduits et concertés avec la réalité associée aux sources de financement et exigences des bailleurs de fonds. Actuellement, les organismes se trouvent coincés avec une pression inconciliable des deux parties. Bien entendu, le gouvernement du Québec a aussi un rôle à jouer en finançant les organismes qui souhaitent acquérir, décontaminer, rénover ou construire sur ces terrains.

Dans cette même veine, le droit au logement est un droit atteignable. Pour ce faire, travailler avec tous les paliers gouvernementaux afin de réserver au moins 20% du parc locatif pour en faire du logement social et durablement abordable pour les générations à venir est essentiel. Le parc de logement social existant doit également être entretenu et rénové en priorité. Ce sont là des gestes très concrets sur lesquels la ville a une emprise et qui peuvent permettre de repousser la pauvreté.

Dans ce même esprit, nous prions la Ville, avec l'appui du gouvernement du Québec, d'intervenir auprès de l'Office municipal d'habitation de Montréal, afin que les critères d'accès aux logements sociaux pour les personnes ayant un passé en itinérance soient assouplis. A contrario, l'OMHM a récemment ajouté un critère qui rend quasi impossible l'accès aux logements sociaux aux personnes en situation d'itinérance, à savoir le besoin de présenter un passeport et/ou certificat de naissance. Nos membres ont documenté de nombreux délais occasionnés par l'OMHM (manque de ressources, horaires atypiques et incomplets, réglementation, suivis inégaux avec les propriétaires) dans les délais de conventionnement de logements. Dans la dernière année seulement, nos membres ont vu filer plus d'une cinquantaine d'opportunités de reloger des personnes en raison de ces dédales administratifs, et ce malgré l'identification de logements et la disponibilité de subvention.

Maintenir un équilibre parfois fragile

Nous ne pouvons passer sous silence que l'ampleur de la crise actuelle et la fragilité des personnes à qui l'on s'adresse militent en faveur de gérer rapidement tout enjeu de cohabitation au risque que cela se multiplie et se répercute sur les personnes les plus vulnérables, au sein même de logements avec accompagnement ou de logements sociaux. En effet, les personnes qui demeurent en situation d'itinérance peuvent être attirées à utiliser de tels immeubles pour s'abriter temporairement. Leur présence peut venir exacerber la fragilité des personnes en processus de réaffiliation et mener à des problèmes de tous ordres que ce soit de la violence, la vente de stupéfiants, le recel ou la prostitution. De telles conditions peuvent rapidement mener à des évictions, maintenant les personnes dans le cercle vicieux de l'itinérance.

Sécurité

La sécurité publique est du ressort de la Ville de Montréal et le sentiment de sécurité, ou plutôt d'insécurité, est sur toutes les lèvres. Bien que la Ville ait multiplié les initiatives pour mettre en place de nouvelles modalités, telle EMMIS, il en demeure un sentiment de non-coordination entre ces différentes initiatives et un sentiment que la Ville-Centre et le SPVM ne partagent pas les mêmes orientations. Les récentes situations entourant le démantèlement de campements l'ont particulièrement mis en lumière. Nous croyons qu'il est impératif que le SPVM et la Ville constituent un noyau fort et concerté sur lequel les organismes peuvent compter en mode collaboratif. Ce noyau fort et concerté pourrait également agir pour soutenir les organismes qui vivent des enjeux de sécurité au sein même de leurs ressources telles que mentionnées plus haut.

Notons toutefois l'importance du réseau de la santé en matière de sécurité lorsqu'il est question de personnes à l'origine de méfaits qui ont des problèmes de consommation ou de santé mentale. En effet, si ces personnes ne peuvent pas recevoir les soins dont elles ont besoin du réseau de la santé, les problèmes se répercutent sur la Ville.

L'importance des données

Agir de façon efficace sur le phénomène de l'itinérance requiert également de compter sur des données et des indicateurs. Nous croyons que la ville peut y contribuer. Nous saluons à ce titre l'initiative récente ayant mené à la Politique de cession des immeubles municipaux à des fins de logement hors marché et la diffusion d'une carte interactive des terrains et bâtisses disponibles pour le développement par des organismes sans but lucratif.

Nous souhaiterions également avoir de meilleures données sur les décès des personnes en situation d'itinérance. Quoique ce soit le réseau de la santé qui détient cette responsabilité, la Ville pourrait y contribuer en fournissant certaines données du SPVM.

Dans cette même optique, il sera primordial que la Ville soit partie prenante du processus d'accès coordonné en cours de développement sous l'égide de quatre groupes communautaires membres du MMFIM. Un processus qui, à terme, permettra un regard optimisé et en temps réel du continuum de services et l'accès à celui-ci.

L'urgence d'agir

L'ensemble de notre propos milite en faveur de l'importance de coordonner et concerter les efforts. En effet, aucune instance, qu'elle soit municipale, provinciale, fédérale, institutionnelle, d'affaires ou communautaire ne peut à elle seule inverser la tendance. Nous avons besoin d'une responsabilité affirmée et opérationnelle de toutes les parties prenantes, et une réelle imputabilité des instances municipales et provinciales (santé et logement en priorité).

Nous vivons une certaine confusion en lien avec la gouvernance en ce moment avec une multiplication d'acteurs avec de nobles intentions créant de nouvelles instances. Pensons à la grande conversation initiée par Centraide et à la table de concertation mise sur pied par le SPVM, à titre d'exemples. Bien que les discussions que cela permet d'avoir soient riches, elles sont souvent vaines car non attachées à de réelles instances responsables et imputables.

Actuellement, la responsabilité de gouvernance du plan intersectoriel en itinérance est de juridiction provinciale et portée par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Nous voyons trop souvent par ailleurs les initiatives freinées ou teintées par des champs de compétences limités, de juridiction par palier de gouvernement interdépendants mais n'agissant pas en complémentarité.

Dans cette crise complexe, l'impression persiste à l'effet que personne n'est imputable malgré divers niveaux des responsabilités en lien avec l'itinérance. Nous avons l'impression que seuls les organismes communautaires sont prêts à repousser les limites de leurs champs de compétences, tandis que la Ville et le gouvernement provincial mènent une discussion stérile sur la place publique sur leurs responsabilités respectives sans que la situation n'évolue.

La présentation de la Ville Centre en prémisses de cette consultation n'a pas eu pour effet de nous rassurer. Nous y avons essentiellement retrouvé des concepts et peu de moyens concrets proposés. Nous ne pouvons plus faire l'économie de la mise en place d'un "task force" responsable et imputable de prendre la situation à bras le corps. Le courage politique des différents paliers de gouvernement devra être à l'honneur pour ce faire. L'itinérance doit urgemment être prise en charge de façon transpartisane comme l'ont été d'autres crises sociales avant. À ce titre, la création d'un Secrétariat à l'itinérance au niveau provincial, rattaché directement au bureau du Premier Ministre et avec la participation des villes et du milieu communautaire, apparaît une avenue à explorer. Chose certaine, une nouvelle instance intersectorielle, composée d'experts de tous les paliers gouvernementaux (municipal, provincial et fédéral) et des différents ministères (santé et logement) devrait être imputable d'atteindre des objectifs de réduction de l'itinérance.

Avant de conclure, nous concevons que nous sommes à une croisée des chemins alors qu'une très grande tolérance est exigée à tous les niveaux de notre société en ces moments de crise qui finit par nous toucher tous de près ou de loin. Nous en appelons à demeurer prêts à nous entraider, et ce, même si nos libertés individuelles nous apparaissent parfois mises à mal. Rappelons-nous que l'itinérance peut toucher chacun et chacune de nous. Selon cette logique, si de nouvelles ressources ouvrent, c'est que les besoins ne cessent d'augmenter et c'est dans l'optique de collectivement inverser la tendance que nous devons faire l'effort de les accueillir. **Il n'y a pas de "eux et nous", il ne doit y avoir qu'un "nous".**

En ce sens, la Ville peut et doit jouer un rôle de sensibilisation auprès des citoyennes et citoyens à ce qu'est l'itinérance et aux solutions collectives par le biais de campagnes de sensibilisation ou de rencontres citoyennes, à titre d'exemple. Cela ne peut être que du ressort des organismes qui érigent les ressources.

Membres du MMFIM

Membres sans but lucratif



Membres d'affaires et institutionnels

